

Type de réunion

Réunion d'école publique

Discussion sur le constat

Le diagnostic a été utilisé comme support pour aborder les différentes questions durant ce débat.

02 Quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

- Adaptabilité de l'enseignement au monde du Travail.
- Reconnaissance de la valeur des diplômés par le monde du Travail.
- Si on observe une amélioration et une progression du nombre des jeunes diplômés on voit également que le niveau de diplôme ne permet pas toujours d'entrer dans la vie active sans passer par une période de chômage.
- L'école ne joue plus son rôle d'ascenseur social.
- Le fossé s'est creusé entre le niveau des diplômés et l'accessibilité à l'emploi. Le niveau technologique actuel nécessite un niveau d'exigence de diplômés important. Ceci dit, les chiffres nous montrent également que les chances de trouver un travail sont plus élevées pour les personnes diplômées.
- Au fil des dernières années, le paradoxe entre le niveau de diplôme atteint et l'employabilité immédiate dans notre société s'est aggravé même si les diplômés restent une garantie pour accéder à l'emploi.
- Les jeunes, sortis du système scolaire trop rapidement, éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle importantes du fait de la diminution du besoin en main d'œuvre non qualifiée.
- Les parents éprouvent parfois des difficultés à investir l'école, le taux d'absentéisme est important. On pense encore qu'il est possible d'obtenir un emploi sans diplôme.

Education / Instruction :

S'il est évident que l'école a pour mission première d'instruire et la famille, la responsabilité d'éducation, on peut constater une dérive où il est demandé à l'école de se substituer aux familles ou de palier aux carences éducatives familiales. Il faut rappeler que l'éducation doit être acquise dans le milieu familial qui assure la continuité de l'accompagnement de l'enfant dans l'évolution de sa vie.

Il y a une nécessité d'associer la famille au travail mené auprès de l'enfant afin de la replacer dans la responsabilité que lui confère l'autorité parentale.

L'école doit rester un lieu de culture générale qui aide à la construction du savoir, de la réflexion et de l'acquisition d'un esprit d'ouverture. Cet apport culturel donne une bonne assise pour affronter les incertitudes du monde.

L'école doit rester le lieu des apprentissages fondamentaux et être attentive aux enfants en difficulté. Il est important de ne pas uniformiser mais d'adapter l'enseignement aux difficultés et aux handicaps des enfants.

L'école ne peut pas rester indifférente au vécu des enfants qui subissent dans leur environnement familial la violence sociale et la précarité. L'école doit montrer qu'il y a autre chose que le chômage et l'assistanat et être un lieu où l'apprentissage de la citoyenneté est possible.

Il faut essayer d'impliquer davantage les parents dans la scolarité de leur enfant et apprendre à gérer les contradictions éducatives que l'on a avec ceux-ci.

L'école doit, par son organisation, redevenir un lieu où les jeunes développent leurs talents et accèdent aux diplômes en dehors des contingences des moyens financiers.

Aujourd'hui, les missions de l'école doivent, pour permettre une amélioration du système scolaire, revenir sur le contenu des programmes qui doivent privilégier les apprentissages fondamentaux.

L'apprentissage d'une langue étrangère, même si elle est appréciée des enfants, ne doit pas faire oublier qu'il faut avoir les compétences en français et retrouver du temps pour ce travail.

Il ne faut pas oublier que l'école forme les citoyens du monde. Il faut réaffirmer le maintien du principe de la laïcité mais ceci ne doit pas masquer la nécessité d'ouvrir la réflexion sur la reconnaissance des autres confessions qui demandent des contrats d'associations.

- L'instruction est la mission première de l'enseignement, l'école vient en accompagnement de l'éducation qui doit rester prioritairement du domaine de la compétence familiale.
- L'école doit former à la citoyenneté dans le respect de l'autre et dans la laïcité.
- L'école doit conserver sa fonction égalitaire d'accès à l'instruction.

12 Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

- Des principes fondamentaux sont réaffirmés :
- L'enseignant est responsable de ses choix pédagogiques. Ils ne peuvent lui être imposés.
- Aucun partenariat ne peut exister sans concertation. Il ne se décrète pas mais se construit sur le volontariat des acteurs.
- Il y a nécessité de réintroduire la famille dans ce partenariat afin d'y impliquer les parents.
- Le partenariat doit être vécu comme une association autour d'objectifs communs qui peut se dissoudre lorsqu'il y a dérive ou perte de sens initial.
- Pour aider le partenariat, il faut formaliser des lieux et des temps qui favoriseront les échanges entre les professionnels d'autres institutions qui interviennent auprès de l'enfant (médecine scolaire, PMI, aide aux devoirs).

Oui au partenariat maîtrisé, contrôlé en lien avec les parents.

18 Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Refus de la décentralisation au-delà de ce qui existe actuellement, avec un rappel fort des missions régaliennes de l'Etat concernant le droit à la santé et le droit à l'éducation dans une égalité de traitement de l'ensemble des enfants sur le territoire français.

Points qui ne sont pas discutables :

- L'Etat doit imposer un socle commun minimum pour maintenir l'égalité de l'éducation en France d'un point de vue financier, imposer la notion de péréquation des dotations afin que ceux qui ont des ressources financières importantes puissent les partager avec les régions les plus démunies.
- L'Etat doit conserver la formation des enseignants et leur recrutement, la conception, le suivi et l'évaluation des programmes.
- Les enseignants doivent garder le statut de fonctionnaires de l'Etat.
- L'école doit être laïque, gratuite et obligatoire. Elle doit rester l'Ecole de la République en respect de la devise républicaine (liberté, égalité et fraternité).
- L'école maternelle française a un statut particulier. La scolarité n'est obligatoire qu'à partir de six ans mais la maternelle accueille gratuitement et en masse les enfants de moins de six ans. La scolarisation des enfants de deux ans demande une pédagogie particulière.
- Cependant il est observé que les charges qui reviennent aux communes sont importantes et qu'elles n'ont pas toutes les mêmes moyens pour les assumer.
- La nécessité d'une péréquation des moyens pourrait être envisagée et d'une reprise éventuelle de ces charges par l'Etat.
- La décentralisation entraîne la mise en place d'une personne morale de droit public qui a autorité sur toutes les affaires de son territoire.
- La déconcentration est le rapprochement au plus près de l'utilisateur de l'autorité de tutelle.
- Il est impératif de conserver l'école maternelle et élémentaire dans sa constitution actuelle. Elle doit être préservée et les dynamiques de réflexion doivent permettre son évolution et non sa dissolution.

Le groupe a été consensuel sur les idées suivantes :

- Non à la décentralisation, oui à l'affirmation du maintien de l'école publique, laïque et républicaine.
- Nécessité de renforcer la mission de service public.
- Maintenir l'école de la République dans ses finalités et ses missions actuelles.

Remarques complémentaires sur le débat

- Des inquiétudes sont exprimées quant à la période du choix du débat.

- Ces synthèses seront-elles réellement prises en compte ?
- Une vigilance demeure nécessaire afin de veiller au respect du débat et à la nature des conclusions.

L'innovation / l'expérimentation :

- Elle existe depuis de nombreuses années, l'école est en recherche permanente avec la volonté de mettre en œuvre des réformes pour aider à la réussite scolaire de l'enfant.
- L'éducation n'est pas une science exacte mais est en constante évolution.

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 L'instruction est la mission première de l'enseignement, l'école vient en accompagnement de l'éducation qui doit rester prioritairement du domaine de la compétence familiale.

2 Oui au partenariat maîtrisé, contrôlé en lien avec les parents.

3 Non à la décentralisation, oui à l'affirmation du maintien de l'école publique, laïque et républicaine.